



**Haïti : Action de Lumière  
des Enfants**

—  
**Solidarité Internationale**

**Communiqué No 9**

**Merci pour votre générosité !**

**A ce jour, 22 Novembre 2015,**

**nous avons pu grâce à vos dons et parrainages**

**aider nos partenaires haïtiens pour une valeur**

**totale de près de 135 000 €**

### **La situation globale en Haïti :**

Nous sommes retournés en Haïti fin Octobre 2015 pour une mission de deux semaines et un voyage en famille, occasion pour notre fils adoptif Milo et nos deux adolescentes Emma et Zélie de (re-) découvrir une de nos « racines ». En pleine période électorale nos partenaires haïtiens dressent un bilan plutôt positif de l'action du président sortant Michel Martelly. Le programme de scolarisation gratuite et obligatoire et l'amélioration des routes sont les deux avancées qu'ils retiennent de son mandat. Malgré cela, la situation de nombreux enfants reste très précaire en raison de la surnatalité, l'absence d'emploi, la difficulté d'accès aux soins, le prix élevé des matières premières et l'obligation pour la majorité des mères d'élever leurs enfants toutes seules. On observe aussi une nette augmentation de l'insécurité dans le pays (hold-ups, kidnappings).

### **Le point site par site :**

#### **1. Crèche Maison des Anges :**

Cette maison d'enfants est la plus connue en Europe et bénéficie de l'aide de plusieurs pays. Malgré cela, les directeurs Gladys et son mari Leslie font face chaque fin de mois aux plus grandes difficultés pour boucler leur budget. Il faut dire qu'ils doivent s'occuper d'une centaine d'enfants dont une vingtaine d'adolescents ! Gladys se dévoue corps et âme aux enfants, elle est leur Maman à tous. Nous n'avons pas pu reconduire notre envoi de lait cette année non plus en raison d'un changement de la politique européenne des quotas laitiers, qui n'encourage plus les agriculteurs à donner du lait aux associations. Nous avons comme prévu commencé le **parrainage des grands garçons et filles**, non adoptables, confiés par l'Etat haïtien à Gladys suite à la fermeture administrative des orphelinats qui les hébergeaient. Deux enfants sont parrainés et **nous cherchons deux autres parrains**. Nous avons également pu envoyer une aide d'urgence de 1500 € à Maison des Anges pour participer au forage d'un nouveau puits, l'ancien étant devenu défaillant, privant la crèche d'eau.



*Enfants de MDA et leur maîtresse, pendant la récréation*

#### **2. Crèche Bon Berger de Fatima :**

Cette plus petite maison d'enfants (une quarantaine) connaît encore des difficultés. Elle manque beaucoup de moyens. Certains enfants sont encore trop dénutris. Le virement trimestriel de Lumière des Enfants est très attendu par les directrices Evena et Ilya.

**Nous continuons à payer le salaire de deux nounous, la cuisinière, et de l'infirmière. Un don exceptionnel de 750 € a également permis à cette maison d'enfants (ainsi qu'à Maison des Anges et Fondation Enfant Jésus) d'acheter des médicaments de première nécessité.**

Depuis un an, **nous parrainons les 4 enfants** les plus âgés (10 à 19 ans) de cette structure, qui ne sont pas adoptables. Nous avons rencontré ces 4 filleuls, leur avons remis les cadeaux de leurs parrains. L'ordinateur portable offert l'an dernier fonctionne toujours. Les parrains recevront bientôt une petite interview vidéo de l'enfant qu'ils soutiennent. Nous venons d'enregistrer un cinquième parrainage pour cette maison d'enfants.

### 3. Port de Paix :

Port de Paix, cinquième ville d'Haïti, 250 000 habitants, est très enclavée et bénéficie très peu de l'aide de l'Etat haïtien et de la communauté internationale.



*Milo (notre fils adoptif) bloque le bras de Frère Hermann, atteint d'un tremblement : « Tu me soignes, là ! »*

Elle est de fait encore plus pauvre que Port au Prince et notre aide aux enfants de la communauté des sœurs lassaliennes est indispensable à leur hébergement dans cette belle maison d'enfants et à leur scolarisation. Frère Hermann nous a clairement rappelé que sans notre aide ni celle du Programme Alimentaire Mondial (PAM) ils seraient contraints de remettre la plupart de ces enfants à leurs familles, malheureusement incapables de les nourrir, soigner et scolariser.

Il reste environ 40 enfants au foyer, exclusivement des filles. Pour mémoire, ces enfants sont pour partie des orphelins de Port au Prince qui ont perdu leurs parents lors du séisme, et pour l'autre partie des enfants de familles défavorisées de Port de Paix. Ils sont logés, nourris, habillés et scolarisés par les Sœurs. Le dispensaire continue de fonctionner avec l'aide d'un médecin haïtien bénévole.

#### **Lumière des Enfants organise le parrainage de 27 de ces enfants (contre 22 en 2014).**

Nous avons pu les rencontrer, les filmer et leur donner les lettres et petits colis confiés par leurs parrains.



*Milo et quelques garçons parrainés de Port de Paix*

**Nous continuons à payer le salaire d'une nounou (qui a été remplacée) et d'un responsable parrainage** (Sœur Sovanie, qui remplace Junior).

Nous envisageons **d'augmenter le nombre de ces parrainages (l'objectif final étant de parrainer les 40 enfants).**

Comme prévu, nous avons pu grâce à un généreux donateur **payer les frais d'inscription à l'université de 13 élèves** de l'île de la Tortue, encore plus déshéritée.

Ce dernier s'est engagé à continuer ce bel effort pour l'année scolaire en cours (me lâche pas, papa !).

Le nouveau collège construit à côté de l'école des Sœurs, qui accueille 800 élèves de la région et 30 professeurs, et que l'état Haïtien devait financer, fonctionne sans aucun financement depuis un an ! Les premiers salaires devraient bientôt être versés... Il ne faut donc pas s'étonner de l'absentéisme récurrent des enseignants...

### 4. Fondation Enfant Jésus :

Nous avons séjourné à Kenscoff chez Gina et Lucien (Directeurs de la Fondation). La maison d'enfants accueille 70 enfants dont certains sont atteints de pathologies lourdes (HIV, cécité, drépanocytose, hydrocéphalie). Nous avons pu constater des progrès dans les aménagements de la crèche et le confort des enfants (poulailler, nombreux clapiers à lapins, construction de nouveaux bâtiments, amélioration de la laverie).

Comme prévu nous avons mis en place un **parrainage « médical »** de 3 de ces enfants pour aider la structure à leur prodiguer les meilleurs soins.

Puis nous nous sommes rendus à Lamardelle, cœur des actions sociales de la Fondation Enfant Jésus.

Le programme médical est à l'arrêt pour réorganisation. La clinique attend en effet son accréditation pour pouvoir réaliser des accouchements et participer au planning familial, ô combien nécessaire en Haïti. Nous leur avons remis du matériel médical et 25 kg de médicaments de première utilité.

L'école de Lamardelle scolarise et nourrit toujours gratuitement plus de 500 enfants de la zone, dont beaucoup seraient malnutris, déscolarisés voire abandonnés sans cette action.

Nous sommes passés cette année de **5 à 9 parrainages d'enfants de l'école de Lamardelle**. Nous cherchons **10 autres parrains** pour cette structure très bien organisée.



*Béline, enfant parrainée de l'école de Lamardelle*

Nous les avons interviewés et leur avons remis les cadeaux de leurs parrains.

### **Appel aux dons et aux parrainages :**

Hélas, les dons ont beaucoup baissé depuis le séisme de 2010 et notre réserve est épuisée. Nous organisons des événements (marchés de Noël, concerts, vente d'artisanat) mais cela ne suffit pas.

L'arrêt du versement des salaires à Bon Berger de Fatima ou à Port de Paix notamment, mettrait les enfants de ces structures en péril.

**Cette année encore, nous mettons l'accent autant sur les dons que sur les parrainages.**

Le fonctionnement des parrainages est expliqué au verso de cette page. Sur un feuillet séparé, vous trouverez le bulletin de don ou de parrainage.

**Nous sommes passés l'an dernier de 28 à 43 parrainages et avons enregistré 8000 € de dons.**

Nous espérons **passer en quelques mois à 70 parrainages**.

Merci de relayer ce communiqué à vos proches, le bouche à oreille étant essentiel dans ce domaine.

Rappelez-leur que notre association est composée exclusivement de bénévoles, que nous connaissons bien nos partenaires haïtiens et nous portons garants de leur honnêteté et de leur professionnalisme.

Nous nous engageons à envoyer un communiqué détaillé à tous nos donateurs une fois par an, qui explique l'usage que nous avons fait de leur don, et des nouvelles des filleuls au moins trois fois par an.

Rappelez-leur enfin que Lumière des Enfants étant un organisme reconnu d'«aide aux personnes en difficulté», **les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 75% du montant du don** (jusqu'à 521 € de réduction, 66% au-delà). **Un don de 100 € ne revient ainsi qu'à 25 €** pour un donateur imposable.

De même, **un parrainage à 20 € par mois revient à 5€ par mois** si vous êtes imposable : n'hésitez donc pas à parrainer deux enfants !

Enfin, les **entreprises donatrices sont considérées comme mécènes et bénéficient d'une déduction de 66% du montant de leur don.**

Astuce : datez votre chèque de 2015 et faites-le nous parvenir **avant le 5 Janvier 2016** pour en bénéficier dès votre prochaine déclaration de revenus.

Priscilla, Sébastien, Emma, Zélie et Milo Devulder.



## Parrainer en Haïti avec Lumière des Enfants,

C'est offrir à un enfant défavorisé la possibilité de :

- bénéficier d'une scolarisation, en couvrant ses frais d'inscription, de matériel scolaire, d'uniforme.
- être logé dans des conditions salubres (participation au paiement du loyer de la maison d'enfants).
- manger un ou deux repas chauds par jour.
- surveiller son état de santé et le soigner.
- bénéficier d'un traitement et d'un suivi adapté à une pathologie sévère (pour la crèche de Kenscoff, enfants porteurs du HIV notamment)
- profiter de l'attention d'un personnel compétent et en nombre suffisant (paiement du salaire de nounous, infirmière, cuisinière, instituteur).
- aider sa famille (s'il est encore à la charge de sa famille) lors d'un problème d'argent ponctuel.
- permettre à sa maman de travailler en scolarisant gratuitement son enfant dès le plus jeune âge, afin de subvenir à ses besoins et de prévenir le risque d'abandon.



Ils peuvent être des enfants confiés par leurs parents, orphelins ou vivant dans des familles très pauvres. Ils sont âgés de 4 à 18 ans. Le cas des enfants de Kenscoff est différent car il s'agira surtout d'un parrainage « médical » destiné à pourvoir aux soins coûteux de ces enfants. Il pourra s'agir de nourrissons et vous aurez alors des nouvelles de l'évolution de leur santé et de leur développement.

- Sauf à Kenscoff, ces enfants ne sont pas adoptables. Malgré tout, il peut arriver que l'enfant quitte la structure (fin des études, retour dans sa famille). Nous essaierons au cas par cas de maintenir le parrainage ou proposerons le relais par un autre parrainage.
- L'argent du parrainage sert à tous les enfants de la communauté dans laquelle il vit, afin de ne pas créer d'inégalités. Mais le lien parrain-filleul reste individuel par l'échange de nouvelles et le petit colis annuel (que nous distribuons discrètement, en essayant de faire en plus un cadeau collectif dont profiteront aussi les enfants non parrainés).

**Le parrainage consiste en un virement mensuel de 20 € à Lumière des Enfants, dont 75% sont déductibles de vos impôts (si vous êtes imposable), ce qui vous coûte dans ce cas 5 € par mois. N'hésitez donc pas à parrainer deux enfants !**

Vous recevrez des nouvelles au moins trois fois par an :

messages personnels de l'enfant, suivi de son évolution, photos, bulletin scolaire ...Vous pourrez lui communiquer régulièrement des messages d'encouragement (c'est très important), des photos, et un petit colis par an.



- Les enfants concernés sont hébergés ou scolarisés dans 5 structures très différentes (Port de Paix, Lamardelle, Bon Berger de Fatima, Kenscoff, Maison des Anges).





**- BULLETIN D'AIDE OU DE PARRAINAGE -**  
à renvoyer à "LUMIÈRE DES ENFANTS" (Sklerder ar Vugale)  
5, place Saint Yves - Ker Uhel 22300 LANNION

-----  
**OUI, je souhaite soutenir l'Organisme "Lumière des Enfants – Solidarité Internationale"**  
**dans ses actions en faveur des enfants d'Haïti.**

**Barrer les lignes inutiles :** Je soutiens l'action de "Lumière des Enfants"

- 1°) par un don unique (chèque) de . . . . . €
- 2°) par un don récurrent de . . . . . € par mois (prélèvement chaque mois).
- 3°) par le parrainage individuel (hébergement, scolarité) d'un enfant de Port de Paix, de Lamardelle, de Tabarre, de Maison des Anges ou de Kenscoff (parrainage médical) pour un montant de 20 € par mois (prélèvement mensuel).
- 4°) par le parrainage individuel de deux enfants de ces maisons d'enfants pour un montant de 40 € mensuel.

Un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année prochaine, à joindre à votre déclaration de revenus.

**Rappel : votre don vous donne droit à une déduction fiscale de 75% du montant du don.**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRENOM :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE EMAIL pour recevoir nos prochains communiqués :** \_\_\_\_\_

-----  
**Pour les prélèvements**, prière de compléter la partie ci-dessous et de joindre obligatoirement **UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** récent.

**MANDAT de Prélèvement SEPA**



LUMIERE DES ENFANTS

Référence unique du mandat : \_\_\_\_\_

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LUMIERE DES ENFANTS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LUMIERE DES ENFANTS.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués\*

Votre Nom \* \_\_\_\_\_  
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse \* \_\_\_\_\_  
Numéro et nom de la rue  
\* \_\_\_\_\_ \*

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Les coordonnées \* \_\_\_\_\_  
de votre compte Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) : 27 caractères  
\* \_\_\_\_\_  
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier code) : 11 caractères

Nom du créancier \*LUMIERE DES ENFANTS  
Nom du créancier  
\* FR39ECH458312  
Identifiant SEPA du créancier (ICS)  
\*5 PLACE SAINT YVES  
Numéro et nom de la rue  
\* 22300 \*LANNION  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
\* FRANCE  
Pays

Type de paiement \*Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature(s) :

Veuillez signer ici \*

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.